



Bonjour, Mon mari et moi sommes sous le régime de la communauté d

Par **pmireille**, le **27/12/2012** à **21:45**

Bonjour,

Mon mari et moi sommes sous le régime de la communauté de bien.

Nous avons acheté une maison et j'aimerais savoir en cas de divorce si l'un de nous peut avoir l'usufruit de la maison.

Sachant que mon époux a deux enfants majeurs d'un précédent mariage, et moi je n'en ai pas.

Son précédent mariage a duré dix ans et le notre en est à sa quinzième année.

Par **youris**, le **28/12/2012** à **18:35**

bjr, faites devant un notaire une donation au dernier vivant de l'usufruit de l'universalité de vos biens.

ce n'est pas très cher et protège le conjoint survivant en présence d'enfants de lits différents.

cdt